



MINISTÈRES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Centre
Valorisation
des
Ressources
Humaines
d'Aix en Provence

NOTICE EXPLICATIVE du dossier d'inscription
CONCOURS PROFESSIONNEL de
CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
spécialiste « ROUTES - BASES AÉRIENNES »
(femmes et hommes)
année 2025

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription **7 mars 2025**

Dates des épreuves écrites	27 mars 2025
Dates de l'épreuve orale	27 mai 2025

En application des dispositions de l'arrêté du 26 février 2019, et sous réserve de signature de l'arrêté préfectoral, un concours est organisé pour le recrutement de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat au titre de 2025 à la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée en ce qui concerne la spécialité « routes - bases aériennes ».

DÉPÔT DES DOSSIERS

Pour s'inscrire, les agents ont le choix entre la voie dématérialisée sur le site [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) (à privilégier) et la voie papier :

INSCRIPTION PAR VOIE DEMATERIALISEE :

L'inscription se fait en ligne, à cette adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-concours-ceep-2025>

Le dossier devra être complété par l'envoi d'**un état de service**, à faire éditer au rempli par le service RH de l'agent.

INSCRIPTION PAR DOSSIER PAPIER

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur le formulaire spécifiquement établi pour ce concours, déposés ou adressés par voie postale à l'adresse du CVRH d'Aix en Provence avant le **7 mars 2025**, le cachet de la poste faisant foi.

CVRH d'Aix en Provence
Service DMPP – à l'attention d'Amandine BOUSSIN
Pôle d'activités d'Aix en Provence - 680 av, Albert Einstein
CS 80509
13593 AIX EN PROVENCE

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau des concours dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date de clôture des inscriptions le **7 mars 2025** ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

En aucun cas, les dossiers ne seront transmis à la DIR MED, ou au Service des concours du Ministère à Paris.

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Rubrique I , II et III : IDENTIFICATION ET DOMICILE

Complétez ces rubriques intégralement en lettres majuscules.

Rubrique V : CONDITIONS

Pour vous présenter au concours professionnel de chefs d'équipe d'exploitation principal des TPE, vous devez :

- être en activité ou, en détachement ou, en congé parental
- être agent d'exploitation spécialisé principal des TPE
- Peuvent se présenter au concours professionnel de chef d'équipe d'exploitation principal, les agents d'exploitation principaux remplissant les conditions statutaires **au plus tard au 1^{er} janvier de l'année du concours** :
 - avoir atteint le **5^{ème} échelon** du grade ;
 - *compter au moins **4 ans de services effectifs** dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C*

Rubrique VII : HANDICAP

Si vous êtes reconnu travailleur handicapé, vous devez impérativement produire au plus tard le 7 mars 2025, date limite de réception des inscriptions :

- ◇ **l'attestation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** vous reconnaissant la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité ;
- ◇ **un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration** attestant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé et déterminant les aménagements à prévoir.

Ces aménagements doivent être mentionnés à la rubrique VII de votre dossier d'inscription.

Rubrique IX : ENGAGEMENT

Vous devez obligatoirement dater et signer votre dossier d'inscription pour qu'il soit valide.

Rubrique X : RÉCAPITULATIF DES PIÈCES JOINTES AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Reportez dans ce cadre l'intitulé des pièces justificatives que vous insérez dans l'enveloppe avec votre dossier d'inscription. Assurez vous que toutes les pièces et justificatifs nécessaires sont joints.

Nota : Si vous n'avez pas reçu votre convocation une semaine avant la date des épreuves écrites, vous devez prendre contact avec le bureau des concours du CVRH

Amandine BOUSSIN 07 64 49 47 31

amandine.boussin@developpement-durable.gouv.fr

